

Montréal, le 14 avril 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022 (Dossier R-4167-2021)**

---

Chères consœurs, chers confrères,

Dans sa lettre du 13 avril 2022, la Régie demandait aux participants, au plus tard en date d'aujourd'hui à 12h, de lui indiquer leur préférence entre la tenue d'une journée d'audience supplémentaire le 26 avril 2022 à compter de 9h00 ou le dépôt des argumentations par écrit entre les 2 et 4 mai 2022.

En réponse à cette demande, seul le procureur de la FCEI a indiqué son indisponibilité la journée du 26 avril 2022.

L'AHQ-ARQ et l'AQCIE-CIFQ ont indiqué leur préférence pour une argumentation orale le 26 avril 2022. OC et RTIÉÉ préfèrent également une audience orale mais demande si celle-ci pourrait avoir lieu le 27 avril 2022 de manière à avoir une journée entre la fin de la preuve et l'argumentation.

Après considération des tous ces éléments, **la Régie ajoute la journée du 26 avril 2022, à compter de 9h00, au calendrier d'audience.** La journée du 27 avril 2022 ne peut être retenue puisqu'un des régisseurs membre de la formation sera en audience dans un autre dossier.

Compte tenu de son indisponibilité, la Régie permet à la FCEI de plaider par écrit. Toutefois, pour une question d'équité procédurale, l'argumentation écrite de la FCEI devra être déposée au SDÉ **au plus tard le mardi 26 avril 2022 à 9h00**, afin que les participants au dossier puissent en prendre connaissance en temps opportun.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/vd